

Compte rendu de séance

Séance du 21 mars 2019

L' an 2019 et le 21 mars 2019 à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de ROUXEL Jean-Christophe, Maire

Présents : M. ROUXEL Jean-Christophe, Maire, MM. CANTIN Jeannick, BERSON Christophe, Mme BOUCHENOIRE Virginie , Mrs André ROUSSIASSE.et LECLERC Sylvain,

Excusé(s) : Mme JACQUIN Angélique

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 7
- Présents : 6

Date de la convocation : 14/03//2019

Date d'affichage : 14/03/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Saumur
le : 27/03/2019

et publication ou notification
du : 21/03/2019

A été nommé(e) secrétaire : M. Jeannick CANTIN

SOMMAIRE

L'ordre du jour est le suivant :

- Vote du budget CCAS
- Vote du budget Communal
- Délibération imputation budgétaire
- Délibération taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019
- Délibération somme allouée « feu artifice »
- Projet plaque Guy Jameron salle communale
- Chasse aux œufs
- Questions diverses

1 – Vote du compte de gestion 2018 du CCAS – réf. : 2019/06

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

2 – Vote du compte de gestion 2018 de la commune – réf. : 2019/07

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

3 – Vote du compte administratif 2018 et affectation du résultat du CCAS - réf. : 2019/08

Report de l'Excédent de fonctionnement 2017 : 3 136,35 €

Excédent de fonctionnement 2018 : 2 285,36€

Soit au total : 5 421,71€

Report en excédent de fonctionnement de 2018 pour le budget primitif 2019 au compte 002 : **5 421,71€**

Report excédent d'investissement 2017 : 13 837,29 €

Excédent/Déficit d'investissement 2018 : 0 €

Soit au total de : 13 837,29 €

Report d'excédent d'investissement de 2018 pour le budget primitif 2019 au compte 001 : **13 837,29 €**

4 – Vote du compte administratif 2018 et affectation du résultat de la commune - réf. : 2019/09

Report de l'excédent de fonctionnement 2017 : 60 003,68 €

Excédent de fonctionnement 2018 : 12 148,33 €

Soit au total : 72 152,01€

Report en excédent de fonctionnement sur 2018 pour budget primitif 2019 au compte 002 de : **72 152,01 €**

Report Excédent d'investissement 2017 : 121 614,48 €

Excédent d'investissement 2018 : 53 188,23 €

Soit au total de : 174 802,71 €

Report en excédent d'investissement sur 2018 pour budget primitif 2019 au compte 001 de : **174 802,71 €**

5– Vote du budget primitif 2018 du CCAS - réf. : 2019/10

Après s'être fait présenté le budget primitif 2019 du CCAS, les membres du conseil d'administration émettent un avis favorable aux prévisions budgétaires 2019 pour le CCAS

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à **12 921,71 €** après affectations de résultats 2018

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à **13 837,29 €** après affectations des résultats 2018.

6 – Vote du budget Primitif 2019 de la commune- réf. : 2019/11

Après s'être fait présenté le budget primitif 2019 de la commune, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable aux prévisions budgétaires 2019 pour la Commune.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à **181 754,51 €** après affectations de résultats 2018.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à **176 502,71 €** après affectations des résultats 2018.

7 – Vote et délibération de la fiscalité directe locale 2019 - réf. : 2019/12

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit, en décidant de maintenir les taux d'imposition de l'année 2018 (Inchangés depuis 2000) :

- Taxe d'habitation 10,11%
- Taxe foncière bâtie 16,99%
- Taxe foncière non bâtie 35,29%

8– Délibération somme allouée « feu artifice »

Monsieur le Maire présente et informe le Conseil Municipal de la prévision budgétaire concernant le feu d'artifice 2019

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- Allouer un montant de 1 950 € TTC soit 65 % du montant initial, en faveur du feu d'artifices 2019, le solde restant étant réglé par le comité des fêtes de La Lande Chasles - Coût total 3 000 € TTC
- Allouer un montant de 250 euros TTC pour le supplément proposé dans le cadre de l'inauguration du Drapeau communal et qui sera tiré avant le feu d'artifice initialement prévu.
- Autorise la Maire à signer les documents à ce sujet.

9 - Projet plaque Guy Jameron salle communale

Monsieur Le Maire présente un projet de plaque pour baptiser le nom de la salle communale "Salle Guy Jameron". Après tour de table et réflexions, il est envisagé de prendre l'option de faire des lettres plutôt qu'une plaque. L'ensemble sera positionné sur le support bois du bâtiment, en hauteur, en façade, au milieu (façade donnant sur le terrain). Des devis vont être demandés pour le prochain conseil municipal pour réaliser les lettres, soit en bois, soit en acier ou autres propositions par l'entreprise concernée.

L'inauguration est fixée à 19h le mercredi 12 juin 2019

10 – chasse aux œufs

En l'absence de Monsieur le Maire du 17 au 22 avril prochain, la chasse aux œufs sera organisée par Christine Roussiassé. Comme l'an dernier, RDV devant la mairie pour 11h le 21 avril 2019 aux habitants et enfants de la commune. Un verre de l'amitié clôturera la chasse aux œufs sur l'aire de pique-nique.

11 – Questions diverses

Un collecteur communal sera nettoyé par l'entreprise Beauvilain en limite entre deux propriétés au lieu dit Les vieilles maisons. Il sera demandé de procéder uniquement en passant par la propriété de la famille Mème.

Réglage de la chambre froide de la salle communale. Le boîtier sera sous la responsabilité de la personne en charge de l'état des lieux. Réglage 12° en semaine quand elle n'est pas utilisée et 3° lors de son utilisation le week-end par le locataire.

Suite à la constatation de dépôt d'ordures sauvage sur les communes voisines, un arrêté sera pris par le maire pour La Lande Chasles. En cas de dépôt sauvage ou de sacs d'ordures ménagères laissés à l'abandon sur La Lande Chasles, l'infraction pourra être sanctionnée sur le plan pénal mais aussi administratif. Une amende de 250 € est décidée par l'ensemble des membres du conseil municipal.

Une demande de location de la salle et du terrain a été faite par une association de camping-caristes du 7 au 11 octobre 2019, en semaine. La salle intérieure chauffée ne sera pas utilisée. Le conseil fixe la somme de location à 250 € et cette proposition sera envoyée à l'association.

Le bilan final de l'opération de financement du Drapeau s'établit à 1 682 € (soit 120%) et l'ensemble a été déposé le 21 mars 2019 en trésorerie à Longué-Jumelles. Inauguration de la plaque mentionnant le nom des donateurs le mercredi 8 mai 2019 en mairie de La Lande Chasles, à 18h, en présence des donateurs disponibles. Une gerbe de fleurs sera déposée au monument aux morts.

Elections européennes - 26 mai 2019 - 8h à 20h. Jour également du vide-grenier organisé par le comité des fêtes. Appel est lancé aux habitants de 18 ans et + pour se proposer à venir "tenir en relais" le bureau de vote en double avec un membre du conseil municipal. Prendre contact avec le secrétariat de mairie.

Prochaine réunion de Conseil Municipal le 24 avril 2019 à 20h.

Séance levée à: 21:30

En mairie, le 21 mars 2019
Le Maire
Jean-Christophe ROUXEL